

Les roselières méditerranéennes

Dominées par le roseau commun, les roselières peuvent se développer sur plus d'une centaine d'hectares. Ce sont des milieux naturels à forte valeur écologique, où la flore est peu diversifiée mais abrite des espèces d'oiseaux remarquables.



Refuge des oiseaux

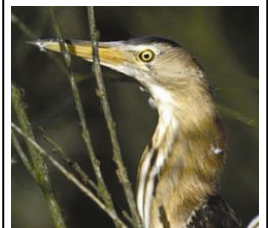
Les roselières sont fréquentées par les oiseaux d'eau, notamment par les butors et les hérons mais également par des canards, des foulques, des passereaux, des rapaces...



Butor étoilé



Héron pourpré



Blongios nain

Fonctions économiques et écologiques

Les fonctions des roselières sont nombreuses. On peut citer par exemple :

- la coupe du roseau, utilisé pour la couverture des toits de chaume, les palissades, la fabrication de textile et de papier ;
- le pâturage des roseaux ;
- la chasse au gibier d'eau ;
- la pêche ;
- la protection des berges contre l'érosion ;
- l'épuration des eaux ;
- le ralentissement de la circulation des eaux lors des crues.

La valeur écologique des roselières est surtout liée à la présence des nombreux oiseaux qui y nichent.

Outre les butors et les hérons, on y trouve des Foulques macroule, des Râles d'eau, plusieurs espèces de canards, etc.

Les roselières attirent également les insectes, en particulier les libellules dont on trouve jusqu'à 20 espèces.

Quand la roselière est ouverte, elle peut abriter une flore plus diversifiée, avec des plantes comme la Salicaire à trois bractées et l'Iris sibirica, qui sont protégées en France.

Les menaces

Avant la floraison, le roseau est très appétant pour les herbivores mais très sensible au pâturage. En effet, 70 à 100 % des parties aériennes sont mangées et un piétinement trop intense brise les rhizomes, provoque un tassement du sol et en perturbe l'oxygénation.

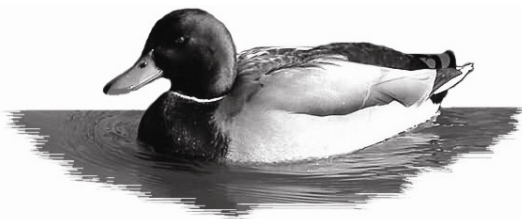
La gestion par le pâturage maintient l'habitat ouvert et peut être compatible avec des objectifs écologiques, mais elle nécessite des taux de chargement bas.

Une autre menace importante pour la roselière concerne la gestion hydraulique.

Un niveau de salinité trop élevé nuit au roseau, ainsi que la mise en eau toute l'année.

Expérience

Sur l'étang de la Matte, dans l'Hérault, les chasseurs ouvrent dans la roselière, par la fauche, des clairs de chasse de faible surface, créant ainsi des lisières favorables au Butor étoilé.



Les recommandations

- Contrôler les entrées éventuelles d'eau de mer afin de ne pas augmenter la salinité de l'eau au-delà de 10 grammes de sel par litre.
- Assurer un assec (assèchement) estival de un à trois mois.
- Eviter tout assec entre février et mi-juillet pour ne pas nuire à la nidification des oiseaux, par exemple au Butor étoilé.
- Proscrire le drainage et les traitements chimiques.
- Si la roselière est pâturée, limiter le chargement en fonction de l'époque de l'année et des capacités de la roselière. Ces conditions varient fortement d'un endroit à l'autre, il est recommandé de se faire conseiller par des organismes compétents (voir ci-dessous).
- Eviter l'utilisation d'engins à roues cages qui dégradent les sols et la végétation.
- Pour créer des clairs de chasse, privilégier le faucardage ou le pâturage et pratiquer des ouvertures de faible surface mais avec de longues lisières, ce qui est plus favorable aux canards, aux foulques, aux butors...
- Pour permettre une bonne conservation des populations d'insectes comme les libellules, il est conseillé de maintenir une surface de roselière d'au moins deux hectares et de limiter la fréquence des interventions.

Fiche réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'Association Geyser, les Chambres d'Agriculture de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'appui de la DIREN Languedoc-Roussillon, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Renseignements : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon, 474 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier. Tél : 04 67 02 21 28. Mail : cen-lr@wanadoo.fr • Chambre Régionale d'Agriculture, Mas de Saporta, 34875 Lattes. Tél : 04 67 20 88 63.

Sources : DIREN LR – CEN LR – CEMAGREF- IFEN. **Photographies** : CEN LR, Franck Dhermain.